Œnologie Conseil Champagne Laboratoire O2C - Bar sur Seine

2 impasse de la vigne 10.110 Bar sur Seine

www.csgv.com/o2c



CATALOGUE DES ANALYSES

Révision 03

Ce catalogue vous présente l'ensemble des prestations du laboratoire O2C – Œnologie Conseil Champagne Bar sur Seine afin de vous aider dans le choix de vos analyses tout au long de l'élaboration de vos vins.

Vous trouverez dans ce catalogue :

- l'ensemble des analyses proposées par votre laboratoire,
- le détail de nos bilans analytiques, des plus courants au plus spécifiques,
- les formulaires de demande d'analyse (fonction de votre contrat et du type de bilans)

Confidentialité

Œnologie Conseil Champagne vous informe que vos données seront traitées avec la plus grande attention et la plus grande confidentialité par l'ensemble du personnel impliqué dans l'une des phases de leur traitement. Nous ne donnerons, ne commercialiserons, ni ne communiquerons vos données à aucun tiers, sauf dans les cas prévu par la loi, ou à moins que la partie intéressée ne nous en ai expressément donner l'autorisation.

Choix des méthodes d'analyse :

Les différentes méthodes d'analyse par paramètre sont précisées dans ce guide.

En l'absence d'une demande spécifique de votre part, le laboratoire se réserve le droit de choisir la méthode d'analyse la plus appropriée.

Si vous souhaitez une méthode spécifique, vous devez la préciser sur le formulaire ou sur l'étiquette échantillon de demande d'analyse.

Tout changement de méthode (vérification, panne d'appareil de mesure, etc...), annulation d'analyse (volume insuffisant, etc...) ou ajout de paramètre (avenant d'analyses complémentaires à la FML ou à la prise de mousse) vous sera signalé sur le rapport d'analyse.

Accréditation

Le laboratoire de Bar sur Seine est accrédité selon la norme ISO 17025 par le COFRAC depuis le 1er Janvier 2019.

La convention d'accréditation n°1-6580 précise la validité et la portée d'accréditation.



Hors demande spécifique, le laboratoire se réserve le droit de réaliser sous accréditation ou non les analyses demandées présentes dans sa portée. Ce choix est fonction du type de bilan, de la période d'analyses.

Délais d'analyse

Les délais d'analyse sont donnés à titre indicatif et sont dépendants de la charge de travail du laboratoire.

Sous-traitance

Dans le cas d'une défaillance technique temporaire ou permanente (analyse non réalisée par le laboratoire), le laboratoire peut être amené à avoir recours à une sous-traitance.

Dans le cas où vous souhaitiez une analyse non proposée par le laboratoire, vous serez informé de cette soustraitance et une offre vous sera adressée dans les plus brefs délais.

Dans le cas d'une défaillance technique temporaire, vous en serez averti verbalement ou par écrit.

Sur votre rapport d'analyse, les analyses sous-traitées sont signalées par le signe # et a localisation géographique du laboratoire sous-traitant sera précisée.

Vous êtes en droit de refuser la sous-traitance de vos analyses. Précisez-le sur le formulaire ou sur l'étiquette de demande d'analyse.

Canadagle Cornel Charpograe

Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 2 sur 22

La formulation de la demande d'analyse

Les formulaires de demande d'analyses sont téléchargeable depuis notre site internet www.csgv.com/o2c/.

Emission de déclaration de conformité

Une déclaration de conformité peut être émise, sous accréditation, par un œnologue habilité.

Les résultats auxquels s'appliquent la déclaration de conformité sont clairement identifiés et sont rendus sous accréditation.

Pour émettre une déclaration de conformité, l'œnologue habilité se base sur les normes analytiques du cahier des charges de l'AOP et des textes réglementaires CE en application.

La déclaration de conformité est rendue sur la base des déterminations analytiques corrigés de nos incertitudes de mesures, au bénéfice de l'entité contrôlée.

Cette déclaration de conformité peut être émise :

- à l'issue de la prise de mousse au stade bouteille sur latte,
- sur vin dosé, prêt à la commercialisation.
 - Faites en la demande lors de la formalisation de votre demande d'analyse.

Contrôle réglementaire

Le Plan d'Inspection de l'AOC Champagne précise que:

« Dans le cadre des autocontrôles, chaque opérateur s'engage à réaliser un examen analytique après prise de mousse et avant dégorgement pour chaque qualité de vin conditionné. Les rapports d'analyse correspondants, tenus à la disposition de l'AIDAC, doivent être conservés au moins cinq ans. »

Le bilan « Fin prise de mousse » est réalisé à cet effet, sur l'ensemble de vos cuvées tirées.

Qualité des échantillons

Un échantillon est déclaré conforme si les conditions suivantes sont respectées :

- bouteille ou flacon plein et bouché (sauf si la demande d'analyse ne concerne pas le degré alcoolique, le SO2 Libre et l'acidité volatile),
- température de l'échantillon comprise entre 15 et 25°C.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, des réserves seront émises sur le rapport d'analyse et les délais d'analyse pourront être allongés.

☼ Des bouteilles échantillons neuves, étiquetées et bouchées sont à votre disposition au laboratoire.

L'ensemble du personnel du laboratoire est à votre disposition pour vous aider à formuler votre demande d'analyse.

CATALOGUE DES ANALYSES



Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 3 sur 22

1- LISTE EXHAUSTIVE DES PARAMETRES

Légende :

* Paramètre dont les résultats sont rendus sous accréditation Accréditation n°1-6580. Portée disponible sur <u>www.cofrac.fr</u>

1-1 Paramètres inclus dans le forfait « Conseil œnologique & suivi analytique » proposé par votre laboratoire

Paramètres	Méthodes - Référence de la méthode	Volume échantillon		
Analyses physiques				
Masse Volumique à 20°C	Aréométrie Recueil des méthodes internationales d'analyse OIV			
Masse Volumique à 20°C	Densimétrie électronique			
Densité à 20°C	Calcul			
Extrait Sec Total	Calcul Recueil des méthodes internationales d'analyse OIV	250 mL		
Extrait Sec Total Réduit	Calcul			
Sucre estimé des mouts	Aréométrie + calcul			
Sucre des liqueurs	Aréométrie + calcul			
Surpression à 20°C *	Aphromètrie Recueil des méthodes internationales d'analyse OIV	bouteille		
Surpression à 10°C	Aphromètrie Calcul à partir de P20	bouteme		
DO 420	Spectrophotométrie auto.			
DO 520	Spectrophotométrie auto.	200 mL		
DO 620	Spectrophotométrie auto.	200 IIIL		
Turbidité	Néphélométrie			
	Analyses chimiques			
Acidité Totale *	Titrimétrie au BBT Recueil des méthodes internationales d'analyse OIV			
Acidité Totale	Titrimétrie potentiométrique auto.			
pH *	Potentiomètrie manuelle Recueil des méthodes internationales d'analyse OIV	200 mL		
рН	Potentiométrie automatisée	ZOU IIIL		
Glucose + Fructose *	Enzymatique et spectrophotométrie UV-visible auto. Méthode interne MET GF			
Sucres Totaux	Hydrolyse , enzymatique et spectrophotométrie UV-visible auto. / Méthode interne MET SUTOT			



CATALOGUE DES ANALYSES Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 4 sur 22

Paramètres	Méthodes - Référence de la méthode	Volume échantillon		
Analyses chimiques				
Titre Alcoométrique Volumique *	Spectrophotométrie réflectance proche IR Méthode interne MET TAVIR			
Titre Alcoométrique Probable	Calcul			
Titre Alcoométrique Totale	Calcul			
Acide Malique *	Enzymatique et spectrophotométrie UV-visible auto. Méthode interne MET MAL			
Acide Lactique	Enzymatique et spectrophotométrie UV-visible auto. Méthode interne MET LAC			
Acide Acétique *	Enzymatique et spectrophotométrie UV-visible auto. Méthode interne MET ACET			
Acidité Volatile	Enzymatique et spectrophotométrie UV-visible auto. Méthode interne MET AVOL K			
Acidité Volatile	Entrainement à la vapeur et titrimétrie Recueil des méthodes internationales d'analyse OIV			
Acide Tartrique	Colorimétrie automatisée Méthode interne MET TART	200 1		
SO ₂ Libre *	Iodométrie manuelle Méthode interne MER SO2L RIP	200 mL		
SO ₂ Libre	Colorimétrie automatisée Méthode interne MET SO2L K			
SO ₂ moléculaire	Calcul			
SO ₂ Total *	Hydrolyse alcaline, Iodométrie manuelle Méthode interne MER SO2T RIP			
SO ₂ Total *	Colorimétrie automatisée Méthode interne MET SO2T K			
Fer Total	Colorimétrie au fer férene automatisée Méthode interne MET FEEFZ			
Cuivre	Colorimétrie automatisé Méthode interne MET CU2			
Potassium	Turbidimétrie automatisée Méthode interne MET POT			
Calcium	Colorimétrie automatisée Méthode interne MET CA			

CATALOGUE DES ANALYSES



Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 5 sur 22

Paramètres	Méthodes - Référence de la méthode	Volume échantillon	
	Tests de stabilité		
Température de Saturation	Conductimétrie + calcul	200 mL	
Test de mini-contact	Check-Stab	200 ML	
Tests microbiologique			
Numération de levure	Numération sur cellule Malassez		
Examen microscopique		200 mL	
Viabilité levurienne	Numération avec bleu de Bromophénol		

1.2. Paramètres proposés hors forfait

Paramètres	Méthodes - Référence de la méthode	Volume échantillon
	Analyses chimiques	
Acide Citrique	Enzymatique automatisée Méthode interne MET CIT	
Azote α-aminé	Colorimétrie automatisée Méthode interne MET AZAA	
Azote Ammoniacal	Enzymatique automatisée Méthode interne MET AZA	200 mL
Azote Assimilable	Calcul Méthode interne AZAS	200 IIIL
Acide Gluconique	Enzymatique automatisée Méthode interne MET GLUCO	
Glycérol	Enzymatique automatisée Méthode interne MET GLY	



Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 6 sur 22

2.1 L'itinéraire classique pour le suivi de vos vins

Code bilan	Composition bilan paramètre / méthode
bilati	§ MOUT
	Masse volumique à 20°C / Densimètre électronique
	Sucre estimé / Calcul
	Titre Alcoométrique Probable / Calcul pH / Potentiométrie automatisée
5	Acidité Totale / Titrimétrie potentiométrie automatisée
MOUT	SO ₂ T / Colorimétrie auto.
_	Acide Malique / Enzymatique auto.
	Options: Acide Gluconique / Enzymatique auto.
	Azote α-aminé / Colorimétrie automatisée
	Azote Ammoniacal / Enzymatique automatisée
	Azote Assimilable / Calcul
	FIN FERMENTATION ALCOOLIQUE
	pH / Potentiométrie auto.
	Acidité Totale / Titration potentiométrique auto.
_	SO ₂ T / Colorimétrie auto.
FINFA	Glucose + Fructose / Enzymatique auto.
臣	Titre Alcoométrique Volumique / PIR
	Acide Acétique / Enzymatique auto.
	Acidité Volatile / Calcul
	Acide malique / Enzymatique auto.
	SUIVI MILIEU DE REACTIVATION - SUIVI PDC MALO.
()	pH / Potentiométrie auto.
J. J.	Acidité Totale / Titration potentiométrique auto.
S	Glucose + Fructose / Enzymatique auto.
SUMR - SUPC	Acide Acétique / Enzymatique auto.
SU	Acidité Volatile / Calcul
	Acide malique / Enzymatique auto.
	Acide lactique / Enzymatique auto.
	SUIVI FERMENTATION MALOLACTIQUE
4	Acide Acétique / Enzymatique auto. Acidité Volatile / Calcul
SUFML	·
S	Acide malique / Enzymatique auto.
	Acide lactique / Enzymatique auto.
	FIN FERMENTATION MALOLACTIQUE
	pH / Potentiométrie auto.
	Acidité Totale / Titration potentiométrique auto.
	Acide Acétique / Enzymatique auto.
FIFML	Acidité Volatile / Calcul
≣	Acide malique / Enzymatique auto.
	Acide lactique / Enzymatique auto.
	SO ₂ T / Colorimétrie auto.



Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 7 sur 22

CONSERVATION pH / Potentiométrie auto. Acidité Totale / Titration potentiométrique auto. Acide Acétique / Enzymatique auto. Acidité Volatile / Calcul SO₂ T / Colorimétrie auto. § SO₂ L / Colorimétrie auto. Options: Acide malique / Enzymatique auto. Acide lactique / Enzymatique auto. Température de saturation / Conductimétrie + calcul Calcium / Colorimétrie auto. **BILAN FILTRATION FROID** pH / Potentiométrie auto. Acidité Totale / Titration potentiométrique auto. Acide Acétique / Enzymatique auto. Acidité Volatile / Calcul Titre Alcoométrique / PIR. Glucose + Fructose / Enzymatique auto. SO₂ T / Colorimétrie auto. § SO₂ L / Colorimétrie auto. Température de saturation / Conductimétrie + calcul Turbidité / Néphélométrie Options: Acide malique / Enzymatique auto. Acide lactique / Enzymatique auto. Acide tartrique / Colorimétrie auto. Potassium / Enzymatique auto. Calcium / Colorimétrie auto. Test mini-contact / Check-Stab Stabilité protéique / Test au TCA APRES AJOUT DE GOMME DE CELLULOSE Acide acétique / Enzymatique auto. Acidité Volatile / Calcul Titre Alcoométrique Volumique / PIR § SO₂L / Colorimétrie auto. Turbidité / Néphélométrie Test mini-contact / Check-Stab § SUIVI LEVAIN DE TIRAGE Sucres Totaux / Hydrolyse + enzymatique auto. Titre Alcoométrique Volumique / PIR Ë Acide Acétique / Enzymatique auto. Acidité Volatile / Calcul Population levurienne/ Numération sur cellule de Malassez § CONTRÔLE MIXTION DE TIRAGE § Sucres Totaux / Hydrolyse + enzymatique auto. § SO₂L / Colorimétrie auto. Population levurienne/ Numération sur cellule de Malassez SUIVI PRISE DE MOUSSE Glucose + Fructose / Enzymatique auto.



Titre Alcoométrique Volumique / PIR Pression / Aphrométrie + calcul

> CATALOGUE DES ANALYSES Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

> > Page 8 sur 22

FIN PRISE DE MOUSSE pH / Potentiométrie auto. Acidité Totale / Titration potentiométrique auto. Glucose + Fructose / Enzymatique auto. Titre Alcoométrique Volumique / PIR Acide Acétique / Enzymatique auto. Acidité Volatile / Calcul SO₂ T / Colorimétrie auto. Pression/ Aphrométrie + calcul

2-2. Bilans spécifique au dosage

Code	Composition bilan
bilan	paramètre / méthode
	§ CONTRÔLE LIQUEUR
	Sucre estimé / Aréométrie + Calcul
9	§ SO ₂ L / Iodométrie.
	SO ₂ T / Hydrolyse alcaline, Iodométrie
	Turbidité / Néphélométrie
	BOUTEILLE DOSE
	pH / Potentiométrie auto.
	Acidité Totale / Titration potentiométrique auto.
	Acide Acétique / Enzymatique auto.
	Acidité Volatile / Calcul
DOSE	§ Sucres Totaux / Hydrolyse + enzymatique auto.
ă	Titre Alcoométrique Volumique / Reflectance PIR
	§ SO ₂ L / Colorimétrie auto.
	SO ₂ T / Colorimétrie auto.
	Options: Acide malique / Enzymatique auto.
	Acide lactique / Enzymatique auto.
	Test mini-contact / Check-Stab

2-3. Bilans spécifiques moût (Non compris dans le forfait)

Code bilan	Composition bilan paramètre / méthode	
MATU	§ PRELEVEMENT MATU	
	Masse volumique à 20°C / Aréométrie + calcul	
	Sucre estimé / Calcul	
	Titre Alcoométrique Probable / Calcul	
	pH / Potentiométrie auto.	
	Acidité Totale / Titration potentiométrique auto.	
	Azote assimilable / Enzymatique auto. + calcul	
	Acide malique / Enzymatique auto.	
	Acide tartrique / Colorimétrie auto.	
	Options: Acide Gluconique / Enzymatique auto.	
	Glycérol / Enzymatique auto.	



Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

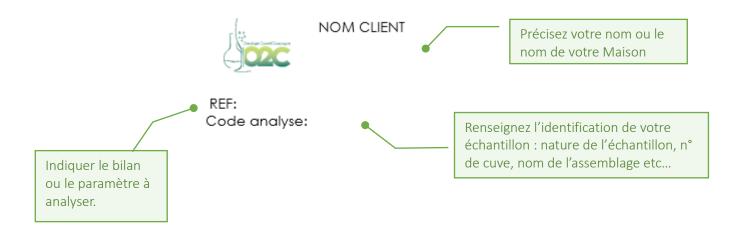
Page 9 sur 22

2-4. Formalisation de la demande d'analyse

La formalisation de la demande d'analyse est fonction du type de contrat dont vous disposez avec le laboratoire.

Vous disposez d'un contrat de forfait « Conseil œnologique & contrôle analytique »

Formulez votre demande d'analyse sur les étiquettes des bouteilles échantillons fournies par le laboratoire.



❖ Vous êtes un client ponctuel ou ne disposez pas d'un contrat de forfait

Vous serez invité à remplir le formulaire de demande d'analyse qui est disponible à l'accueil du laboratoire ou sur notre site internet. Ce document assure la traçabilité de votre demande et fait office de contrat contractuel.

☞ Le formulaire de demande d'analyse ENR DEMA doit être joint aux échantillons à analyser. (Cf. pages suivantes)



Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 10 sur 22



ENREGISTREMENT

Code processus.: R1 Code document : ENR DEMA Révision : R04 du 27/01/2022 Emetteur : Responsable Laboratoire

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ANALYSES

COORDONNEES DEN	MANDEUR	ACTURATION				
Société, Nom : Nom du contact : Adresse : Tel : Email : Le nom de l'adresse de facturation sont identiques : indiquées ci-contre. Autre Société : Adresse : Tél : Email :						
	SION DES RESULTATS (selon convention de preuve signée): RENDUES SOUS ACCREDITATION : OUI NOI	Envoi par E-mail Envoi par cou	rier			
OBSERVATION: - Si vous souha - Si vous vous o Sauf avis contraire stip INFORMATIONS EC	OBSERVATION : - Si vous souhaitez une méthode d'analyse particulière veuillez le préciser ci-dessous :					
Nature échantillon	Nature échantillon Identification des échantillons Analyses souhaitées enregistrement (partie réservée au laboratoire)					



CATALOGUE DES ANALYSES Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 11 sur 22



ENREGISTREMENT

Code processus.: R1 Code document : ENR DEMA Révision : R04 du 27/01/2022

Emetteur : Responsable Laboratoire

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ANALYSES

Le client reconnait accepter, par la présente demande, nos conditions générales de vente à disposition à l'accueil du laboratoire.

Le:	:	Signature du demandeur :	
PARTIE	RESERVEE AU	LABORATOIRE	
es échantillons et la pr	résente dema	nde d'analyse concordent.	
Préciser :			-
s) et observations éven	ntuelles :		
N CONFORME Pro	éciser :		
gistrée le :		Signature de l'opérateur :	
	PARTIE les échantillons et la p Préciser :	PARTIE RESERVEE AU les échantillons et la présente demai	PARTIE RESERVEE AU LABORATOIRE les échantillons et la présente demande d'analyse concordent. Préciser :



CATALOGUE DES ANALYSES Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 12 sur 22

3- BILANS ANALYSES OFFICIELLES

- ⇒ Les bilans analyses officielles ne sont pas compris dans le contrat de forfait « Conseil œnologique & contrôle analytique »
- ⇒ En cas de réédition de certificats pour des analyses officielles, des frais de gestion documentaire vous seront demandés, à hauteur de 5 € par document.
- ⇒ En cas de demande de duplicata pour un oubli de numéro de lot, une déclinaison de contenant des frais de gestion documentaire vous seront demandés, à hauteur de 10 € par document.
- Les bilans analyses officielles nécessitant une déclaration de conformité sont réalisés au Laboratoire O2C d'Epernay cofrage

Portée n°1-5790 Disponible sur www.cofrac.fr

⇒ Les demandes d'analyses officielles sur les spiritueux ou mistelles type Ratafia sont sous-traitées auprès d'un laboratoire accrédité selon la norme ISO 17025, référentiel LAB GTA 78/15.

3.1 Les analyses officielles pour l'export

Code bilan	Composition bilan paramètre / méthode
	GRAND EXPORT
	avec Certificat de pureté & Déclaration de conformité
	pH / Potentiométrie auto.
	Acidité Totale / Titration potentiométrique auto.
	Acide Acétique / Enzymatique auto.
	Acidité Volatile / Calcul
	Sucres Totaux / Hydrolyse + enzymatique auto.
0	Titre Alcoométrique Volumique acquis / Reflectance PIR
EX	§Titre Alcoométrique Vol. Total / Calcul
	§ SO ₂ L / Colorimétrie auto.
	SO ₂ T / Colorimétrie auto.
	Pression / Aphrométrie + calcul
	Masse volumique à 20°C / Aréométrie + calcul
	Densité à 20°C / calcul
	Extrait Sec Total / calcul
	§ Extrait Sec Réduit / calcul
	§ Recherche d'Acide Sorbique / Chromatographie

Code	Composition bilan
bilan	paramètre / méthode
	EXPORT Japon
	avec Certificat de pureté
	Titre Alcoométrique Volumique acquis / Réflectance PIR
EXPJ	SO ₂ T / Colorimétrie auto.
	Recherche d'Acide Sorbique / Chromatographie



Pression / Aphrométrie + calcul

Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

75 Page 13 sur 22

Code Composition bilan paramètre / méthode bilan **EXPORT Coteaux Champenois** avec Certificat de pureté & Déclaration de conformité pH / Potentiométrie auto. Acidité Totale / Titration potentiométrique auto. Acide Acétique / Enzymatique auto. Acidité Volatile / Calcul Glucose + Fructose / Enzymatique auto. Titre Alcoométrique Volumique acquis / Réflectance PIR §Titre Alcoométrique Vol. Total / Calcul §SO₂ L / Colorimétrie auto. SO₂ T / Colorimétrie auto. Masse volumique à 20°C / Aréométrie + calcul Densité à 20°C / calcul Extrait Sec Total / calcul § Extrait Sec Réduit / calcul Acide malique / enzymatique auto.

§ Recherche d'Acide Sorbique / Chromatographie

Code bilan	Composition bilan paramètre / méthode
	EXPORT Brésil avec Déclaration de conformité, Certificat de pureté + Certificat d'origine
	pH / Potentiométrie auto.
	Acidité Totale / Titration potentiométrique auto.
	Acide Acétique / Enzymatique auto.
	Acidité Volatile / Calcul
	Sucres Totaux / Hydrolyse + enzymatique auto.
8	Titre Alcoométrique Volumique acquis/ Reflectance PIR
EXPB	§Titre Alcoométrique Vol. Total / Calcul
	SO2 T / Colorimétrie auto.
	Masse volumique à 20°C / Aréométrie + calcul
	Densité à 20°C / Calcul
	Pression / Aphrométrie + calcul
	Extrait Sec Total / calcul
	§ Extrait Sec Réduitl / calcul
	# Alcool méthylique / Chromatographie phase gazeuse GC-FID
	# Sulfates totaux / Chromatographie ionique

Une déclaration de conformité est rendue sous couvert d'accréditation, sur les certificats d'analyses officielles pour les grands exports et l'export brésil.

Tous nos certificats d'analyses officielles sont accompagnés d'un certificat de pureté rendu hors accréditation.

<u>Option:</u> tout autre paramètre exigé par la réglementation du pays importateur. Se référer à la réglementation du pays de destination et à la demande de votre importateur.

CATALOGUE DES ANALYSES



Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 14 sur 22

3-2. Les analyses officielles pour concours

Code	Composition bilan				
bilan	paramètre / méthode				
	TOUS CONCOURS				
CONCC	avec Déclaration de conformité				
	pH / Potentiométrie auto.				
	Acidité Totale / Titration potentiométrique auto.				
	Acide Acétique / Enzymatique auto.				
	Acidité Volatile / Calcul				
	Sucres Totaux / Hydrolyse + enzymatique auto.				
8	Titre Alcoométrique Volumique acquis / Réflectance PIR				
	§Titre Alcoométrique Vol. Total / Calcul				
	§ SO ₂ L / Colorimétrie auto.				
	SO ₂ T / Colorimétrie auto.				
	Pression / Aphrométrie + calcul				
	Masse volumique à 20°C / Aréométrie + calcul				
	Densité à 20°C / calcul				

Si le règlement du concours l'exige, une déclaration de conformité peut-être rendue sous couvert d'accréditation.

Chaque concours à son propre règlement et requiert des paramètres spécifiques. Notre bilan concours peut se décliner pour répondre à vos besoins.

3-3. Formalisation de la demande d'analyse officielle

L'ensemble des clients sont invités à formaliser leur demande d'analyse officielle par écrit. Ce document est disponible à l'accueil du laboratoire ou sur notre site internet. Il assure la traçabilité de votre demande et fait office de contrat contractuel.

CATALOGUE DES ANALYSES

⇒ Le formulaire de demande d'analyse officielle ENR DEMAO doit être joint aux échantillons à analyser.



Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 15 sur 22



ENREGISTREMENT

Code processus.: R1

Code document : ENR DEMAO Révision : R05 du 27/01/2022 Emetteur : Responsable Laboratoire

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ANALYSES OFFICIELLES

COORDONNEES DEMANDEUR	FACTURATION
Société, Nom :	Le nom de l'adresse de facturation sont identiques à celles indiquées ci-contre.
Adresse :	Autre Société :
	Adresse :
Tel : Email :	Email :
TRANSMISSION DES RESULTATS (selon convention de preuve signée):	Envoi par E-mail Envoi par courrier
OBSERVATION:	
Si your couhaitez une méthode d'analyse particulière veuillez	la précisar ci-dessaus :

Si vous vous opposez à la sous-traitance d'une partie de votre demande d'analyse, veuillez le préciser ci-dessous :

Sauf avis contraire stipulé sur ce formulaire, le demandeur laisse toute liberté au laboratoire quant au choix des méthodes employées.

BILANS ANALYSES OFFICIELLES

Toute bouteille analysée doit être habillée de l'étiquette commerciale. Nous vous recommandons d'apporter 2 bouteilles par cuvée.

		Délais	Déclaration de conformité	Certificat de pureté (hors accréditation)	Votre choix
	Grand Export (sauf Brésil)	48 H	*	*	
EXPORT	Japon	48 H		✓	
	Brésil (Les sulfates totaux et le méthanol sont sous traités)	1 semaine	`	*	
CONCOURS	Tous concours	48 H	1		

Les conditions de réalisation de ces prestations analytiques sont précisées dans le Catalogues des Analyses à disposition à l'accueil du laboratoire.



Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 16 sur 22



INFORMATIONS ECHANTILLONS & ANALYSES

ENREGISTREMENT

Code processus.: R1

Code document : ENR DEMAO Révision : R05 du 27/01/2022 Emetteur : Responsable Laboratoire

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ANALYSES OFFICIELLES

Nombre d'échantillons :							
Appellation	Identification des échantillons				N° lot (Obligatoire pour les analyses Concours)	Identification enregistrement (partie réservée au (aboratoire)	
	Mention dosage (Brut, Extra Brut)	Nom de la cuvée	Millésime	Contenance			
Le client reconnait accepter, par la présente demande, nos conditions générales de vente à disposition à l'accueil du laboratoire. Fait à : Le : Signature du demandeur :							
ogratia e da demandear .							
PARTIE RESERVEE AU LABORATOIRE							
Les identifications entre les échantillons et la présente demande d'analyse concordent. OUI NON Préciser:							
Etat(s) de(s) échantillon(s) et observations éventuelles : CONFORME NON CONFORME Préciser :							
Demande validée et enregistrée le : Signature de l'opérateur :							



CATALOGUE DES ANALYSES Processus: R2 Code : CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 17 sur 22

Conditions générales – Prestations de conseil et d'analyses

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales détaillent les droits et obligations de la Sarl Œnologie Conseil Champagne (Laboratoire O2C) et de son client dans le cadre de contrat de prestation d'analyses et conseils œnologiques.

Toute prestation accomplie par la Sarl Œnologie Conseil Champagne ainsi que la transmission d'échantillons au laboratoire vaut commande et implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales entrent en vigueur au 1^{er} Mars 2019. Elles se substituent aux précédentes diffusées antérieurement par le laboratoire O2C.

2. Contenu de la prestation

Les prestations analytiques du laboratoire et les conditions de leurs réalisations sont indiquées dans le catalogue des analyses, consultable à l'accueil ou téléchargeable depuis www.csgv.fr/o2c.

Lorsqu'une demande d'analyses est émise, il est automatiquement sous-entendu qu'un contrat est passé avec le laboratoire. En l'absence de demande spécifique, le laboratoire se réserve le droit de choisir la méthode d'analyses la plus appropriée pour répondre au mieux à la demande émise.

Toute demande spécifique fera l'objet d'une demande préalable et d'un accord écrit formalisé.

2.1 Conditions de réalisation de la prestation analytique

Les délais de réalisation et de transmission des résultats d'analyses ne sont donnés par le laboratoire qu'à titre indicatif et en fonction de son plan de charge. Le dépassement de ces délais ne peut donner lieu au profit du client à des dommages et intérêts, retenues, ni annulation de la commande en cours.

<u>Echantillons : Prélèvement, identification et transmission</u>

Les résultats analytiques produits par le laboratoire ainsi que les éventuels commentaires ne concernent que l'objet fourni par le demandeur. Le prélèvement des échantillons à analyser sont réalisés par le client et ce, sous son entière responsabilité. Tout échantillon doit être accompagné d'une demande d'analyses comportant l'ensemble des renseignements

nécessaires à l'exécution des analyses commandées.

Le laboratoire met à la disposition des clients des bouteilles échantillons étiquetées et des formulaires de demande d'analyses.

Les échantillons sont portés au laboratoire ou confié à un œnologue conseil. La stabilité de l'échantillon jusqu'à son arrivé au laboratoire ou à l'enlèvement par l'œnologue est sous la responsabilité du client.

Le laboratoire conserve les échantillons 48h minimums après la date d'analyse avant de les détruire.

<u>Réalisation des analyses et transmission des résultats</u>

Le laboratoire réalisera les analyses selon la méthode usuelle correspondant à chaque type d'analyses demandés, en application des modes opératoires élaborés par le laboratoire.

Hors demande spécifique, le laboratoire se réserve le droit de réaliser sous accréditation COFRAC (accréditations n°1-5790 et n°1-6580, portées disponibles sur www.cofrac.fr) ou non les analyses demandées présentes dans sa portée. Ce choix sera fonction du type de bilan (analyses de routine ou officielles), de la période d'activité.

Les rapports d'analyses seront transmis au client par le moyen de son choix (mail, fax ou courrier) spécifié sur l'enregistrement de demande d'analyse ou dans le contrat de prestation.

Aucun résultat ne pourra être transmis à une personne non désignée. Après transmission des résultats au client, le laboratoire se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la confidentialité à réception.

Le client n'est pas autorisé à faire référence à l'accréditation COFRAC du laboratoire sur l'ensemble de ses supports, quelle que soit leur nature.

Sous-traitance

CATALOGUE DES ANALYSES

Le laboratoire peut recourir à la sous-traitance d'essais lorsqu'il l'estime nécessaire (incapacité momentanée, limite de compétence, de matériel etc...). Le laboratoire se réserve le droit de choisir le laboratoire sous-traitant qu'il estime être le plus compétent et garde la responsabilité des travaux effectués. Le client à la possibilité de s'opposer de façon systématique à toute sous-traitance, à la condition que cette contestation soit mentionnée

Conologie Consel Charpogne

Processus :R2 Code :CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 18 sur 22

en toute lettre au bas du formulaire de demande d'analyse. Le laboratoire s'engage à signaler les analyses sous-traitées par un # sur ses rapports d'essais.

Commentaires des analyses

Les commentaires des analyses ainsi que les préconisations et conseils associés ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC.

Déclaration de conformité

En cas de déclaration de conformité, celle-ci est rendue sur la base des résultats corrigés de nos incertitudes de mesures, au bénéfice de l'entité contrôlée.

Réclamations

Toute réclamation devra être transmise au laboratoire. Après étude de la recevabilité de la réclamation, le client sera informé de son traitement. Sur demande, la procédure de traitement des réclamations est mise à disposition de toute partie intéressée.

Réalisation de la prestation de conseil œnologique

Le périmètre du contrat de forfait en conseil œnologique est défini dans le contrat soumis au client.

Toute modification relative au périmètre de prestations définies entre le laboratoire et le client, ou aux conditions de leur exécution, qui seraient sollicitées postérieurement à la signature du contrat ou des annexes, devra faire l'objet d'une concertation entre les parties, en vue de la rédaction d'un avenant prenant en compte les incidences de cette modification.

Le contrat, souscrit pour une durée d'un an, prend effet au 1^{er} septembre de chaque année et se renouvelle par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties au plus tard avant le 31 juillet de l'année suivante.

En cas de non-retour, le contrat prendra effet dès la réception du premier échantillon au laboratoire. Les analyses officielles ne sont pas inclues dans le contrat de forfait œnologique et feront l'objet d'une facturation mensuelle.

Les décisions de récolte, de vinification et de tout ordre œnologique ainsi que leurs modalités de réalisation restent sous l'entière responsabilité du client.

3. Facturation et payement

La facturation des prestations analytiques est établie en application des tarifs en vigueur pratiqués par le laboratoire O2C au moment de la commande. Ces tarifs sont consultables au laboratoires et disponibles sur demande. Les tarifs sont révisables chaque année.

En cas d'établissement d'un devis ou d'un contrat, tout envoi d'échantillon vaut acceptation du devis.

La facturation des contrats de forfait conseil cenologique est établie en deux appels, 60% en novembre et 40% en mai, sur la base des volumes vinifiés par campagne et transmis au laboratoire (conformément à la déclaration de récolte du client).

Les prestations d'analyses non inclus dans le forfait et celles des clients ne disposant pas d'un forfait sont payables dans le délai de 30 jours fin de mois à la date de la facture.

Le non-paiement total ou partiel d'une facture à l'échéance fixée entraînera :

- la déchéance du terme pour la totalité des créances, toute les sommes dues par l'acheteur devenant de plein droit immédiatement exigible, même si elles ont donné lieu à des traites.
- l'exigibilité de plein droit, après l'envoi à l'acheteur d'une mise en demeure préalable, d'intérêts de retard sera de 3 fois le taux légal qui courra jusqu'à la date de parfait paiement du prix en principal, frais et accessoires. Est due également une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture conformément aux articles L 441-6 et D 441-5 du code du commerce.
- la refacturation de tous les frais générés par le recouvrement contentieux des sommes dues.
- et la modification des délais de paiement, toute somme due devant être payée comptant à la commande par l'acheteur.

4. Confidentialité et impartialité

Le laboratoire s'engage a ne pas diffuser à des tiers les résultats analytiques ou tout autre information relative au client.

Dans le cas où le laboratoire sera tenu par la loi à divulguer des informations confidentielles, le client en sera avisé, sauf si la loi l'interdit. Des informations confidentielles pourront être consultées par des intervenants extérieurs au cours de l'évaluation régulière de notre système qualité. Ces personnes tiers doivent signer un engagement de confidentialité avant toute intervention.

CATALOGUE DES ANALYSES

Processus :R2 Code :CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 19 sur 22

La direction s'engage à exercer ses activités en toute impartialité. Celle-ci ne doit pas être compromise par des pressions commerciales, financières ou de tout autre nature.

5. Responsabilité

Il est rappelé que le laboratoire O2C intervient en qualité de prestataire de service analytique. En cette qualité, il s'engage à exécuter sur les échantillons transmis par le client les prestations d'analyses commandées dans le respect des règles de fonctionnement interne. Le client ne pourra mettre en cause la responsabilité du laboratoire O2C qu'en prouvant son comportement fautif dans la réalisation des prestations analytiques commandées. Au cas où la responsabilité du laboratoire O2C serait retenue, le montant des réparations mises à sa charge sera limité, toutes sommes confondues, au montant des prestations analytiques effectivement réglées par le client au laboratoire O2C durant l'année civile au cours de

laquelle est constaté l'incident ou la difficulté ayant entraîné la responsabilité du laboratoire O2C.

6. Force majeur

La responsabilité de la Sarl Œnologie Conseil Champagne ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

7. Règlement des litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Reims.

CATALOGUE DES ANALYSES Processus :R2 Code :CAT ANABS

Révision : 03 du 24/02/2022 Page 20 sur 22





Bureau : 03 25 29 29 10 (les appels sont transférés sur le 06 23 00 39 48)

Taboratoire: 03 25 29 29 12

□ o2c.barsurseine@csgv.com

<u>Œnologue :</u>

Laurent ACHDDOU 06 23 00 39 48 laurent.achddou@csgv.com

<u>Technicienne Laboratoire – Technicienne terrain :</u>

Alizée VANUXEEM

Technicienne de laboratoire et

Technicienne terrain alizee.vanuxeem@csgv.com

06 98 96 54 90

Horaires d'ouverture du laboratoire :

Lundi au Vendredi : 8h-12h // 14h-17h

Horaires d'ouverture du magasin CSGV Bar Sur Seine :

Lundi au Vendredi : 8h-12h // 14h-18h

CATALOGUE DES ANALYSES

Processus :R2 Code :CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 21 sur 22



DATE	REVISION	OBJET REVISION
24/02/2022	03	 Ajout des paramètres pH et Acidité totale en titration potentiométrique automatisée, Etiquette échantillon, Frais administratif pour duplicata Révision ENR DEMAO, Révision ENR DEMA, Révision Export Brésil, Révision des CGP, Révision des coordonnées.

Rédigé le : 24102122	Vérifié le : 24/02/2022	Approuvé le : 24/2/2012	
Par : Estelle MOURZINE-BEUVE	Par : Laurent ACHDDOU	Par : Sébastien BOEVER	
Fonction : Responsable Laboratoire	Fonction: Responsable site Bar s/	Fonction : Responsable 020	
& Suppléante Qualité	Seine		
Visa:	Visa:	Visa:	
1			
	V		

CATALOGUE DES ANALYSES

Processus :R2 Code :CAT ANABS Révision : 03 du 24/02/2022

Page 22 sur 22

